



arrachage d'un palmiste devant propriété

Par **rickson974**, le **19/02/2010** à **08:25**

Bonjour,

j'ai des différends avec des voisins mais aujourd'hui ces personnes s'en sont pris à mes biens, je m'explique:

j'ai un rang de palmistes(planté chez moi) d'une hauteur de 2M qui longe ma propriété et qui donne donc sur le côté rue!

mon voisin (gérant d'une société de transport) s'est arrêté en plein milieu de la route pour arracher avec sa pelleteuse(avec le bras articulé arrière de la pelleteuse) un pied de palmiste d'une hauteur de 2 mètres.

il a dit aux gendarmes que cela était un accident! mais comment peut-on croire en un accident alors même que le pied de palmiste était au milieu d'un rang de palmistes? si il y avait eu un accident plusieurs palmistes auraient été arrachés! de plus j'ai un témoin qui a vu l'engin s'arrêter et arracher le palmiste avec le bras articulé!

je précise que le palmiste a été arraché puis tiré vers la chaussée, causant par la suite un léger accident de la route à un usager!

quelle qualification puis-je donner à cette triste affaire? Dégradation de biens privés?
pouvez-vous m'éclairer s'il vous plaît?

merci